



Le 16 Juin 2006

Consultation publique de l'ERGEG sur les principes de bonne conduite des règles de l'équilibrage (GGPGB)

Commentaires de l'UPRIGAZ

L'UPRIGAZ¹ se félicite de l'initiative de l'ERGEG de lancer une nouvelle consultation publique sur les « Guidelines for Good Practice for Gas Balancing (GGPGB) » qu'elle envisage de proposer à l'ensemble des acteurs du marché.

Elle souhaite apporter sa contribution à la réflexion engagée en insistant sur un certain nombre de points.

1. Les règles de balancing doivent inciter les utilisateurs des réseaux à adopter des comportements vertueux qui tendent à minimiser les déséquilibres dans les réseaux tout en évitant de devoir mettre en place des dispositifs lourds et coûteux tant pour les gestionnaires de réseaux que pour les expéditeurs. Or le mécanisme proposé de « pooling of imbalances », qui peut éviter aux expéditeurs « longs » de supporter des pénalités lorsque dans le même temps d'autres sont « courts » et inversement est critiquable surtout lorsque le système tolère des écarts significatifs entre injection et soutirage dans les réseaux.
2. C'est en effet, comme le souligne l'ERGEG, aux expéditeurs qu'il incombe en priorité de prendre toutes dispositions nécessaires pour équilibrer leurs flux. Cet équilibrage doit s'opérer sur une base journalière, comme le préconisent les règles de l'ERGEG, plutôt que sur une base horaire. Il serait inéquitable que le comportement abusif de quelques expéditeurs soit supporté par l'ensemble des autres acteurs (transporteurs, autres expéditeurs et clients). Des déséquilibres structurels ne peuvent être compensés par le transporteur que par le recours à tous les autres moyens de compensation

¹ Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz, syndicat professionnel créé en 1999, membre du Medef qui regroupe les sociétés BP France, Centrica plc, Cepsa Gas Comercializadora, Dalkia, Distrigaz, Electrabel France, Eon-Ruhrigas, Fluxys, Gas Natural Commercialisation France, Suez, Suez-Services, Statoil, TEGAZ, TIGF et Total Gaz Electricité Holdings France

(capacités de stockage supplémentaires, approvisionnement sur les hubs, etc.). Il serait injuste de faire supporter par l'ensemble de la communauté des expéditeurs des charges induites en fait par le comportement des quelques-uns d'entre eux. Il est donc équitable que des systèmes de pénalités dissuadent les expéditeurs d'adopter des comportements anormaux. Les GGPGB proposent un système de pénalités correspondant aux coûts induits par le déséquilibre. Or ces coûts sont souvent difficiles à appréhender.

3. La position de l'ERGEG qui propose des mécanismes souples et offrant à l'ensemble des opérateurs en Europe un cadre de fonctionnement coordonné tout en leur laissant la liberté de s'adapter de manière pragmatique à leur environnement particulier, est positive.

Dans cet esprit, les réserves de l'Uprigaz portent sur le souhait de l'ERGEG d'imposer aux transporteurs de communiquer à chaque expéditeur des informations le concernant relatives aux prévisions de consommation de ses clients et aux consommations effectuées par ces mêmes clients en temps réel. Cette communication serait lourde à mettre en œuvre. Par ailleurs, on peut se demander si les transporteurs sont les mieux placés pour récolter cette information de la part des clients, et s'il ne serait pas préférable que les expéditeurs s'organisent pour recueillir cette information de leurs clients (industriel sur le réseau de transport ou distribution publique) sans passer par l'intermédiaire du transporteur, dans la mesure où les transporteurs ne disposent pas aujourd'hui de toutes ces informations et où les données nécessaires à leur élaboration sont réparties entre plusieurs acteurs de la chaîne.